

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 09377

Numéro SIREN : 877 981 332

Nom ou dénomination : CEVLIK

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2022 sous le numéro de dépôt 18416

18416.

Liasse 21 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>CEVLIK</u>					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise <u>28 PLACE LOUIS ARAGON 92700 COLOMBES</u>									
SIRET <u>8 7 7 9 8 1 3 3 2 0 0 0 1 9</u>									
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>15</u>									
					Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>				
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2			
						Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	75 000	012	75 000			
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	85 597	030	72 398			
	Immobilisations financières * (1)		040	6 110	042	6 110			
	Total I (5)		044	166 706	048	153 508			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
		Marchandises *		060	7 200	062	7 200		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres * (3)	072	4 056	074	4 056			
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	5 283	086	5 283			
	Charges constatées d'avance *		092		094				
Total II		096	16 539	098	16 539				
Total général (I + II)					110	183 245	112	13 198	170 047
PASSIF					Exercice N NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	2 000			
	Écarts de réévaluation				124				
	Réserve légale				126	200			
	Réserves réglementées *				130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131				
	Report à nouveau				134	4 630			
	Résultat de l'exercice				136	12 825			
	Provisions réglementées				140				
Total I				142	19 655				
Provisions pour risques et charges				Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	88 335			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	13 485			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	39 237			
	Produits constatés d'avance				174				
Total III				176	150 392				
Total général (I + II + III)					180	170 047			
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 071	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	1 126	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NCT-SD

SAGE Expert-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 352 règlement A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise CEVLK Néant ☐

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2021

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				185 885	
	Production immobilisée *					222	
	Subventions d'exploitations reçues					224	
	Autres produits					226	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	216 179
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes *	dont crédit bail :				242	
		– mobilier :				50 174	
		– immobilier :					
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243			244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	201 012
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	15 167
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			75	
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	12 825
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318					
	Provisions non déductibles *	322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cprcs-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999					
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. series A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit					346	
	Deduction exceptionnelle (Art 39. deus)	655		Deduction exceptionnelle (Art 39. deus A)	643		
	Deduction exceptionnelle (Art 39. deus B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39. deus C)	647		
Deduction exceptionnelle (Art 39. deus D)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39. deus E)	641			
Deduction exceptionnelle (Art 39. deus F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39. deus G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						352	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						370	
						372	17 394

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce – article 9 et 11)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

CEVLIK

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2 000euros

Siège Social : 28 Place Louis Aragon-92700 COLOMBES

SIRET : 877 981 332 00019- Code APE 5610A

**RAPPORT DU GERANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ASSOCIES de 18/04/2022**

Cher associé,

*Je vous ai convoqué en assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes, pour vous présenter mon rapport sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice clos le 31 décembre **2021**, soumettre à votre approbation les comptes du bilan et du résultat et décider de l'affectation de ce résultat.*

Notre chiffre d'affaires s'élève à 185 885,00€ euros pour l'exercice 2021.

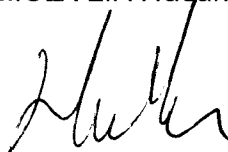
Subvention d'exploitations reçues : 30 294€

Nos charges de fonctionnement se sont élevées à 201 012.00€euros.

Notre résultat net comptable bénéfice est de 12 825€ que je vous propose d'affecter au compte de Report à Nouveau.

Je vous prie de voter le texte des résolutions qui vous sont proposées et donner à votre gérant quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Le Gérant
M.CEVLIK Hasan



CEVLIK

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2 000 euros

Siège Social : 28 Place Louis Aragon-92700 COLOMBES

SIRET : 877 981 332 00019- Code APE 5610A

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 18/04/2022

PROCES VERBAL

(Exercice clos le 31/12/2021)

L'an deux mille vingt-deux et le 18 avril à dix heures, au siège social, les associés de la société susdite se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du gérant en date du 04/04/2022. Sont présents :

- M. CEVLIK Hasan, associée gérante, propriétaire de	51 parts
- M. CEVLIK Mehmet, associé, propriétaire de	49 parts
Soit au total	100 parts

M.CEVLIK Hasan, gérant, préside l'assemblée, il constate et déclare que les associés présents possèdent les cent parts composant le capital social et qu'ainsi l'assemblée peut valablement délibérer. Il dépose sur le bureau :

- Les doubles des lettres de convocation
- Le bilan arrêté au 31 décembre **2021**
- Son rapport sur les opérations de l'exercice
- L'annexe

Il déclare que tous ces documents ont été envoyés aux associés en même temps que la convocation, soit quinze jours avant la présente assemblée.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Il rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée,

- Approbation des comptes au 31 décembre **2021**
- Quitus à la gérance
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Monsieur le gérant donne ensuite lecture de son rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre **2021**, et déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues, plus personne ne demandant la parole il est passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérante sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice clos le 31 décembre **2021**, approuve les comptes et les opérations traduites dans ces comptes, et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat soit un bénéfice comptable de 12 825 € au compte de Report à Nouveau.

CES DEUX RESOLUTIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés présents.

M.CEVLIK Hasan

M. CEVLIK Mehmet

